



DOSSIER D'INSCRIPTION

LOCAL JEUNES de la Commune de BREUILLET

Année 2026

Dossier à déposer au Local Jeunes, à la Mairie **ou par mail à : jeunesse@breuillet-17.fr**

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra pas être accueilli.

ENFANT A INSCRIRE

Nom :	Adresse :
Prénom :	Date de naissance :
Code postal :	Ville :

PARENTS RESPONSABLES

Parent ou représentant (e) 1	Parent ou représentant (e) 2
Madame " Monsieur "	Madame " Monsieur "
<i>Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus "</i>	<i>Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus "</i>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél. du domicile :	Tél. du domicile :
Tél. portable personnel :	Tél. portable personnel :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Mél :	Mél :

ATTENTION : n'oubliez pas de nous communiquer tout changement de coordonnées, de situation ou de payeur, intervenant au cours de la scolarité de l'enfant.

Filiation de l'enfant : père / mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Téléphones	Père / Mère

Autres personnes à contacter en cas d'urgence (si les responsables ne sont pas joignables)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

Pièces justificatives à fournir avec le dossier

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités périscolaires (à la rentrée de septembre)
- En cas de séparation ou divorce, fournir la photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde de l'enfant
- Justificatif du quotient familial du mois en cours ou du mois précédent avec numéro allocataire
- Fiche sanitaire jointe au dossier dûment complétée et signée

DIVERS

Autorisation de filmer l'enfant	Oui " Non "
Autorisation de prendre des photos de l'enfant	Oui " Non "
Autorisation de diffuser les films et photos de l'enfant (dans le cadre des documents communaux uniquement)	Oui " Non "
Autorisation de sortie lors d'activités pendant la pause méridienne	Oui " Non "
Autorisation de sortie pour le pique-nique de fin d'année <i>(dernier repas du Restaurant scolaire)</i>	Oui " Non "

FACTURATION ET ENGAGEMENT

DESIGNATION DU PAYEUR UNIQUE

En préambule, le règlement de l'intégralité des factures de ou des années scolaires précédentes est obligatoire pour toute réinscription (Mairie ou Trésor Public).

La facturation de la restauration scolaire et des activités périscolaires s'effectue sur des factures séparées et mensuelles.

Les différents tarifs sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie ou sur le site www.breuillet-17.fr

La payeur unique sera la personne désignée pour recevoir et payer les factures :

Civilité : Madame " Monsieur " Madame ou Monsieur "

Nom :	Adresse :
Prénom :	
Code postal :	Ville :
Tél. du domicile	Tél. portable personnel

Je prends note que les factures seront libellées et adressées à la personne ci-dessus.

En cas d'impayés, la commune de BREUILLET peut différer ou suspendre l'admission dans les différents services.

Les factures sont à payer à la Mairie de BREUILLET - 28 rue du Centre - 17920 BREUILLET, par chèque ou en espèces.

« Lu et approuvé »	« Lu et approuvé »	« Lu et approuvé »
À écrire de manière manuscrite Parent ou représentant (e) 1	À écrire de manière manuscrite Parent ou représentant (e) 2	À écrire de manière manuscrite La personne payeuse
+ signature	+ signature	+ signature